

Octroi des droits d'usage exclusifs aux habitants des forêts dans la forêt de l'Etat: l'approche de WAJIB en Ethiopie

par **Abdurahiman Kubsa**

Consultant en matière de gestion de foresterie participative (GFP), Projet de gestion forestière intégré d'Adaba-Dodola (PGFI), Ethiopie; et

Tsegaye Tadesse

Responsable adjoint, Autorité de développement des ressources naturelles et de protection de l'environnement d'Oromiya (ONRDEPA), Ethiopie

RÉSUMÉ

Le déboisement rapide de la forêt naturelle et la dégradation de l'environnement en Ethiopie ont contraint les autorités chargées de conservation des forêts à rechercher des voies alternatives aux méthodes conventionnelles de conservation des forêts (répression légale, sensibilisation, mobilisation, etc.). A cet effet, six projets de gestion forestière participative (GFP) ont été initiés au cours des sept dernières années pour améliorer la conservation des forêts grâce à la participation communautaire.

Le PGFI (Projet de gestion forestière intégrée) est un projet de coopération technique entre les gouvernements éthiopien et allemand, qui œuvre dans la zone de forêt prioritaire (ZFP) à Adaba-Dodola et couvre 53 000 hectares dans la région d'Oromiya, l'Etat régional le plus vaste d'Ethiopie. Le principal problème a été défini comme étant l'accès ouvert et incontrôlé de la forêt. La mission du PGFI est de développer une approche de conservation forestière pratique qui rentre dans la capacité de mise en œuvre de la communauté et du gouvernement.

L'approche développée est reconnue comme WAJIB, une abréviation de l'Association des habitants de la forêt dans la langue oromo. Le principe directeur de l'approche WAJIB est d'octroyer des droits d'usage exclusifs aux membres de WAJIB. Une association WAJIB compte un maximum de 30 membres et leurs familles. Ils gèrent une superficie moyenne de 360 hectares basée sur la capacité de gestion de 12 hectares par famille.

A ce jour, 17 groupes WAJIB ont conclu des accords avec le Service forestier. Ceci a montré que la communauté locale peut se révéler décisive en matière de conservation des forêts. Depuis juin 2000, quelque 6 810 hectares ont été mis en état d'utilisation durable grâce au travail de WAJIB visant à améliorer les moyens d'existence d'environ 2 500 personnes.



Enoncé du problème

La République démocratique fédérale d'Éthiopie couvre une superficie de 1,1 million de km² et comprend neuf États régionaux nationaux, dont Oromiya est le plus vaste avec une superficie de 367 000 km². La région est aussi subdivisée en zones administratives, en districts et en associations paysannes (AP).

L'agriculture occupe plus de 85 pour cent de la population qui dépend essentiellement des rares ressources forestières. La croissance démographique annuelle est de 2,9 pour cent.

L'Éthiopie englobe une vaste variété de topographie qui a favorisé la présence d'une énorme diversité biologique et culturelle. La superficie forestière en Éthiopie, qui jadis aurait couvert jusqu'à 35 pour cent du pays, est aujourd'hui réduite à environ 2,3 pour cent (EFAP, 1991). En dépit du fait que 58 zones forestières prioritaires (ZFP) couvrant 2,3 millions d'hectares ont été affectées à la conservation des forêts du pays, des facteurs multiples contribuent au déboisement annuel de quelques 163 000 hectares (Reusing, 1998). Par définition, l'habitat humain à l'intérieur de la ZFP est interdit, et seul le gouvernement peut récolter des produits forestiers.

Le cas à l'étude se réfère à la zone forestière située à Adaba-Dodola, l'une des 38 ZFP d'Oromiya. Comme partout ailleurs, les méthodes traditionnelles de conservation des forêts par la sensibilisation et la répression légale ont échoué. Par conséquent, des voies appropriées de participation communautaire font l'objet d'essais et de mise en œuvre, à la fois pour protéger les forêts naturelles restantes et contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations vivant autour des forêts.

Le PGFI, un projet de coopération technique des gouvernements éthiopien et allemand, appuie la ZFP d'Adaba-Dodola depuis 1995. Le PGFI est directement responsable devant l'ONRDEPA. Hormis le PGFI, cinq autres projets développent des approches GFP en Éthiopie. WWW, Farm-Africa, SOS-Sahel et le gouvernement allemand appuient également la ZFP. Bon nombre de politiques préconisent la participation communautaire dans le développement, ce qui indique que ces initiatives sont fortement appuyées par le gouvernement. La politique forestière est en cours de révision pour refléter la GFP.

Abdurahim Kubsu est un expert de la GFP qui travaille avec le PGFI comme conseiller consultant depuis avril 1998. Tsegaye Tadesse est le

responsable adjoint de l'ONRDEPA, organe du gouvernement chargé de la foresterie dans la région d'Oromiya. Avant d'occuper ce poste, il était le coordinateur du PGFI.

Etat des ressources forestières

La ZFP d'Adaba-Dodola est située dans une région montagneuse qui atteint une altitude de 3 700 m. Elle est entourée de vastes plaines agricoles sans arbres à 2 400 m. Par le passé, la forêt était la propriété privée d'un certain nombre de seigneurs fonciers. En 1974, elle a été nationalisée. En 1986, elle a été déclarée ZFP d'Etat, couvrant 140 000 hectares, mais aucune carte officielle indiquant les limites de la forêt n'a jamais été établie. Actuellement, la ZFP d'Adaba-Dodola ne couvre que 53 000 hectares et elle est fortement dégradée.

La ZFP est essentiellement constituée de forêts naturelles mais dégradées, les plantations occupant 5 pour cent de sa superficie, et étant principalement composées de *Cupressus lusitanica* (cyprès du Mexique) et d'*Eucalyptus globulus* (gommier bleu). *Hagenia abyssinia*, *Podocarpus afrocarpus falcatus* (Podo), *Juniperus procera* et *Erica* (Bruyère) constituent la végétation dominante de la forêt naturelle (Trainer, 1996). L'utilisation des trois premières essences est prohibée par la loi depuis 1994.

Bien qu'il soit illégal de s'installer dans les forêts d'Etat, plus de 20 000 personnes habitent la ZFP. A l'intérieur de la zone forestière, les limites entre les Associations paysannes (AP) n'ont pas été établies officiellement et elles sont mal définies. En outre, le nombre de têtes de bétail qui paissent chaque année dans la ZFP peut être estimé à 480 000. Cette situation, conjuguée à la forte demande de produits forestiers, a entraîné une réduction du couvert forestier de 3 pour cent (ou 1 600 hectares) par an.

Malgré les nombreux efforts qu'il a déployés – démarcation des limites de la forêt, réinstallation des populations dans des zones exiguës situées à l'intérieur et à l'extérieur des forêts, établissement de comités de protection des forêts et de points de contrôle, confiscation de produits forestiers, reboisement, mesures visant à prévenir l'exploitation de certaines essences forestières indigènes et l'établissement d'habitats dans la ZFP, et interdiction d'exploitation émanant du Service forestier – le gouvernement n'a pas réussi à enrayer cette tendance.

Les causes profondes de cette situation sont le transfert de la propriété des forêts, du secteur privé à

l'Etat; la croissance démographique rapide, l'expansion de l'agriculture, l'absence de participation des communautés et l'instabilité des arrangements institutionnels. Ces facteurs, combinés à la faiblesse des institutions gouvernementales, ont abouti à une non réglementation de l'accès, qui est au cœur du problème de la gestion des forêts.

Sur les plans écologique et économique, la ZFP d'Adaba-Dodola doit son importance aux cours d'eau qui y prennent leur source, et qui sont utilisés pour la production d'énergie hydroélectrique. Dans le passé, l'administration forestière a tiré un revenu de la forêt grâce à l'exploitation commerciale (destructrice) et à la production de charbon de bois. Aujourd'hui, la forêt est extrêmement importante pour les communautés locales, principalement comme pâturage et comme source de bois pour divers usages (Baptist *et al.*, 2001). La commercialisation à petite échelle des produits de la forêt sur les marchés locaux est une activité de routine pour les populations de la zone. Environ 200 000 personnes tirent leurs moyens de subsistance de la forêt d'Adaba-Dodola.

Ces multiples modes d'utilisation font de la ZFP d'Adaba-Dodola une forêt polyvalente. Le couvert forestier effectif est de l'ordre de 5 pour cent, la superficie restante étant occupée par des habitats, des pâturages et quelques champs agricoles. Il s'ensuit que l'accroissement annuel en bois n'est que de 1 m² par hectare. Les peuplements ont dépassé l'âge d'exploitabilité et ne présentent pas d'intérêt particulier pour l'exploitation commerciale.

Ces dernières années, la forêt a pris de la valeur aux yeux de la population locale, comme site d'écotourisme. La commercialisation se fait par l'intermédiaire d'organismes de voyages nationaux et par internet (www.baletrek.com).

Le processus de foresterie participative

Historique

Devant la déforestation et la dégradation de l'environnement rapides, les responsables de la conservation des forêts ont été contraints de chercher une alternative à la méthode conventionnelle de conservation, et ont fini par comprendre que, sans la participation des communautés locales aux efforts de conservation, la forêt était vouée à disparaître. C'est ainsi que le démarrage du PGFI dans la ZFP d'Adaba-Dodola, en 1995, et de plusieurs autres projets similaires ailleurs, a marqué l'avènement de la foresterie participative en Ethiopie.

Le PGFI en est actuellement à la deuxième année d'exécution de sa troisième phase qui s'achèvera en décembre 2003. Un responsable du gouvernement coordonne le projet et sept forestiers employés par le gouvernement y collaborent. Un expert allemand et cinq experts éthiopiens fournissent des avis techniques.

Durant la phase pilote (1995-1997), le PGFI a engagé des ressources considérables pour soutenir les activités de développement villageois, aider la communauté à préparer des règles de conservation des forêts, promouvoir les activités de sensibilisation, inciter les comités de protection des forêts à confisquer les scies à débiter et à conduire des patrouilles et subventionner les plantations d'enrichissement et la clôture de certaines zones. Ces activités ont facilement attiré l'attention et stimulé les aspirations des communautés cibles faisant partie des trois AP pilotes. A la fin de la phase, il est cependant devenu évident que la contribution de ces activités à la conservation des forêts était négligeable.

Le projet a reconnu que l'absence d'une mission clairement définie convenue par toutes les parties prenantes était l'une des principales contraintes à la mise en pratique de la foresterie participative. En avril 1998, le PGFI a donc défini sa mission comme suit «mettre au point une approche de conservation des forêts qui soit réalisable». Il a été décidé ultérieurement que l'approche WAJIB (sigle de l'association des habitants de la forêt, dans la langue oromo) serait utilisée pour remplir cette mission.

Principales caractéristiques de l'approche WAJIB

Le principe fondamental de l'approche WAJIB est d'octroyer des droits de jouissance exclusifs aux membres reconnus de WAJIB dans la forêt d'Etat. A cette fin, la ZFP d'une AP donnée est subdivisée en «blocs forestiers» d'une taille moyenne de 360 hectares. Chaque bloc est géré par un groupe WAJIB comptant au maximum 30 membres, chaque famille étant censée pouvoir gérer 12 hectares (Uncovsky, 1998). Le nombre maximal de 30 membres s'est avéré le plus approprié aussi bien du point de vue de la capacité de gestion que de l'impact positif pour la conservation des forêts. L'idée de diviser la forêt en blocs se fonde sur des expériences positives de subdivision administrative des AP en plus petites unités.

Afin d'établir un accord contraignant, le projet a élaboré un Contrat d'allocation de blocs forestiers (CABF) qui énonce les droits et les obligations de l'administration forestière et des habitants de la forêt.

Le CABF est le fruit de consultations intenses entre les parties prenantes. Il a été revu par des experts juridiques et officiellement approuvé par le Conseil général d'Oromiya en février 2000. Une traduction en langue oromo a été fournie.

Aux termes du CABF, les droits des membres WAJIB comprennent l'installation dans le bloc forestier et l'utilisation des produits de la forêt, tant pour la consommation familiale que pour la vente. Leurs obligations sont de limiter les habitats au nombre convenu de concessions familiales, de maintenir le couvert forestier, de payer le bail forestier et de réglementer l'utilisation de la forêt. Le bail forestier annuel est de l'ordre de 1 dollar par hectare, et il n'est dû que pour la partie non recouverte de forêt, afin d'encourager les membres WAJIB à reboiser. Chaque AP retient 40 pour cent du bail versé pour soutenir également les membres de la communauté qui n'adhèrent pas aux groupes WAJIB; ceci peut être considéré comme un mécanisme de partage des avantages dont tirent profit le gouvernement et les membres des communautés vivant à l'intérieur ou au voisinage de la ZFP.

Par ailleurs, l'administration forestière a le droit d'accéder aux blocs forestiers à tout moment, ainsi que de convoquer des réunions WAJIB et d'y participer. Ses obligations sont de fournir une assistance technique et organisationnelle, d'effectuer une évaluation annuelle du couvert forestier et un recensement des habitats, de défendre les intérêts des WAJIB contre d'autres et de fournir une assistance en cas de litiges. Le CABF prévoit aussi des sanctions en cas de non-respect de l'accord par les WAJIB. Des sanctions s'appliquent dans les cas suivants: réduction significative du couvert forestier, défaut de paiement du bail, présence d'habitats en surnombre, et admission de membres non WAJIB pour utiliser la forêt. Le degré des sanctions va de l'amende financière à l'expulsion du bloc forestier.

Le WAJIB est entièrement libre de déterminer la gestion du bloc forestier dont il a la charge. A cette fin, le WAJIB promulgue normalement des règlements intérieurs à l'intention de ses membres. Mais il n'est

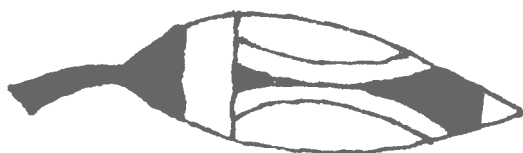
pas tenu de préparer un plan de gestion. Les connaissances indigènes et la responsabilité du groupe WAJIB, complétées par les avis non contraignants du personnel forestier d'encadrement affecté à chaque bloc forestier (Block Warden), sont censés garantir la qualité de gestion requise pour la protection et l'utilisation durable de la forêt.

Au début, la réaction de la communauté était mitigée, à savoir que l'approche fut reçue avec méfiance, à cause d'expériences connues sous différents régimes. Après une série de réunions, des consultations et des négociations prolongées, la communauté des ZFP a accepté l'approche malgré le fait que la forte cohésion communautaire n'appuie pas facilement la distinction entre les habitants des forêts et les autres. Mais les deux catégories de populations ont commencé à se rendre compte que l'approche était importante pour améliorer la conservation de la forêt et les gains pour la communauté. La première motivation pour les habitants est la reconnaissance de l'habitat humain dans la ZFP par le Service forestier. De même importance, on note le droit d'utiliser les forêts et terres forestières afin d'accéder à un niveau de vie décent.

Concernant la mise en œuvre de l'approche WAJIB, l'appui du Service forestier est encourageant. Le Bureau du développement agricole d'Oromiya (prédécesseur d'ONRDEPA) a présenté le modèle au conseil de l'Etat régional d'Oromiya pour approbation. Après l'approbation de l'approche en l'an 2000, le Service forestier a délégué son représentant au projet pour conclure le CABF avec les groupes WAJIB. Depuis lors, le Service forestier est très engagé à poursuivre l'appui de l'approche et à œuvrer davantage pour la généralisation de l'approche dans les autres ZFP. Cependant, il faut mentionner que la réaction initiale d'un bon nombre des membres du personnel forestier vis-à-vis de l'approche WAJIB était empreinte de scepticisme, voire de résistance passive. Cette attitude négative peut essentiellement s'expliquer par le manque de confiance dans la capacité des habitants des forêts de gérer leurs forêts.

Le premier groupe WAJIB a été créé en juin 2000. Jusqu'à aujourd'hui, 17 groupes regroupant 461 membres dans les deux ZF ont conclu un contrat avec le Service forestier pour un total de 6 810 hectares (voir Annexe 1). Des préparatifs sont en cours pour créer plus de groupes WAJIB dans les autres ZF.

Plusieurs mesures additionnelles ont été mises en place pour renforcer l'utilisation et la protection des forêts par les groupes WAJIB. Dans le but de s'assurer des opportunités de revenus supplémentaires, l'écotourisme communautaire œuvre dans la région.



En outre, on étudie les possibilités pour la pêche de la truite et la chasse aux trophées, notamment sur la montagne de Nyala, *Tragelaphys buxtoni*. Enfin, des milliers des pépinières individuelles ont été créées dans les plaines voisines pour fournir des produits du bois autres que ceux qu'on trouve dans la forêt naturelle, et encourager la culture d'arbres fruitiers pour la vente.

Etapes de la mise en œuvre de WAJIB

La mise en œuvre de WAJIB implique un certain nombre d'étapes qui requièrent l'intervention de différents détenteurs d'enjeux. Les principales étapes comprennent la réalisation d'un consensus sur la création d'un WAJIB dans la ZP, la démarcation forestière participative, l'évaluation de la couverture forestière et le recensement qui, finalement, aboutit à la signature du contrat (pour les détails, voir Annexe 2). Cependant, de telles étapes sont exécutées soit, l'une après l'autre, soit simultanément. Tout le processus de créer un WAJIB dans une ZF peut, selon les estimations, prendre quelque 12 à 18 mois selon la bonne volonté initiale de la communauté, l'appui des institutions gouvernementales, la taille et la proximité de la ZF du bureau du projet, etc.

Le rôle du PGFI est de donner des avis techniques et une assistance organisationnelle. C'est pourquoi son rôle consiste en premier lieu à faciliter les négociations et médiations en cas de conflits. Il est très courant d'observer des conflits à différents niveaux d'acteurs. Il s'agit d'un processus d'apprentissage pour les forestiers, afin qu'ils acceptent et comprennent que de tels conflits ne sont pas des problèmes, mais des étapes vers la réalisation du consensus et de la forte compréhension de l'approche, de même que l'engagement des différents détenteurs d'enjeux.

Changements institutionnels

La foresterie participative requiert l'existence de dispositions institutionnelles favorables qui appuient l'approche à différents niveaux. Hormis le cadre politique favorable (voir ci-dessus), le changement institutionnel remarquable pour ce qui est de l'approche WAJIB constitue la création de WAJIB comme une entité indépendante de la ZP. Bien que les membres de WAJIB restent membres d'une ZP, ils ont le privilège de prendre des décisions relatives à la gestion forestière indépendamment de la ZP.

Chaque WAJIB a ses dirigeants et d'autres membres du comité nécessaires qui sont responsables d'accomplir la tâche conformément à leurs accords internes et aux dispositions du CABF. La ZP appuie les groupes WAJIB en ce qui concerne la conservation forestière.

Il est également prévu que l'ONRDEPA créera sa propre structure pour traiter de la foresterie participative. Présentement, l'ONRDEPA explore les possibilités de créer une unité GFP et de la doter des ressources suffisantes en termes de main-d'œuvre et de fonds.

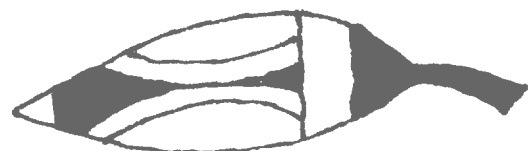
En outre, un comité directeur et un comité de coordination aux niveaux régional et de district ont été respectivement créés dès les débuts du projet pour traiter de la politique et des problèmes locaux.

Dernièrement, un réseau GFP a été formé au niveau national. Là, tous les projets liés à la GFP dans le pays, de même que les services gouvernementaux travaillent sur différentes questions, afin de renforcer la promotion de la GFP.

Par conséquent, les obstacles ne proviennent pas du manque de volonté politique. Les problèmes sont liés aux fréquents changements des titulaires d'institutions gouvernementales, de fréquents changements des structures institutionnelles qui s'occupent de la conservation forestière, et du manque d'experts suffisamment expérimentés dans le domaine de la foresterie participative.

L'impact de la foresterie participative sur les moyens d'existence ruraux

Les premiers groupes WAJIB ont commencé à observer les résultats de la foresterie participative. Ils vendent des produits forestiers (herbe, bois d'œuvre et autres bois à divers usages). Des constats et des chiffres indiquent que l'approche WAJIB améliore graduellement les moyens d'existence de la population rurale grâce aux gains directs et indirects. Les membres de WAJIB possèdent du bétail en meilleure santé et jouissent d'un accès plus proche et reconnu aux produits en bois qu'ils vendent aussi sur le marché local. Grâce à l'approche WAJIB, les prix des produits en bois vont graduellement augmenter selon les prévisions. Une étude de suivi du marché devrait prouver cette projection. Toutefois, ceci sera une réalité dès que la GFP aura été intégrée dans l'approche.



Usage forestier durable et taxation

Les groupes WAJIB ont le privilège de décider de l'usage de la forêt en termes de produits et de quantités. Toutefois, la consommation n'est pas supposée excéder l'accroissement annuel de 1 m²/hectare/an. Par conséquent, les groupes WAJIB ont décidé d'utiliser la forêt de manière durable pour que la récolte n'excède pas le taux d'accroissement annuel. Les mesures comprennent l'interdiction d'utilisations entachées de gaspillage de la forêt, les restrictions sur le nombre de têtes de bétail et la durée de pâture, ainsi que la fermeture de certaines zones pour la régénération. Les détails concernant l'utilisation des forêts ont été élaborés pour chaque bloc forestier dans les règlements internes formulés par les membres de WAJIB eux-mêmes. Le Service forestier est également responsable d'assurer le suivi des changements à travers l'évaluation de la couverture forestière. En fait, il n'existe pas de taxe sur la vente des produits forestiers. Cependant, les habitants des forêts ont accepté de payer un loyer forestier annuel dont 40 pour cent sont reversés aux ZF respectives, profitant ainsi à toute la communauté.

Le résultat de l'évaluation de la couverture forestière constitue le moyen de déterminer le loyer qui doit être payé uniquement pour les zones sans arbres. Cette approche encourage les groupes WAJIB à renforcer la couverture forestière dans leurs blocs respectifs.

L'impact de la foresterie participative sur la conservation et la gestion des forêts

Dans les 17 blocs forestiers où WAJIB est opérationnel, les habitants ont démontré leur capacité de gérer et d'utiliser durablement la forêt. Par conséquent, le potentiel de la foresterie participative est physiquement visible. Les indicateurs suivants sont utilisés pour mesurer la tangibilité de l'impact:

- Plus de régénérations naturelles des essences indigènes.
- Plantes en bonne santé qui ne sont ni piétinées ni broutées.
- Moins de bétail dans la forêt.
- Importante réduction du nombre d'intrus et des pistes d'exploitation.
- Moins d'abattages d'arbres (très peu de souches récentes).
- Meilleure utilisation du bois mort par rapport aux années passées.
- Meilleure croissance d'herbe et utilisation efficace.
- Protection des brousses.

- Réduction importante du nombre de sites de carbonisation.
- Réduction des activités de sciure.
- Réapparition d'espèces de vie sauvage dans les zones gérées par les habitants de la forêt.
- Le début de la récurrence par les habitants de l'extérieur de la forêt à l'eucalyptus et au cyprès, essences habituellement moins appréciées; et
- Transfer des gardes forestiers des blocs forestiers gérés par WAJIB à d'autres zones.

Beaucoup de ces changements vont se traduire par l'augmentation de l'indice de la couverture forestière qui est annuellement établi. L'évaluation de la couverture forestière donne un indice global sur la couverture de la couronne de différentes catégories de végétation dans un bloc forestier donné. Cette couverture terrestre est dérivée de la surface terrière convertie par un pourcentage prédéterminé pour chaque catégorie. L'évaluation est faite sur base d'un taux d'échantillonnage d'une parcelle/hectare (Asfaw Mariame *et al.* 2001).

La méthodologie de l'évaluation de la couverture forestière est en train d'être révisée, car l'indice n'augmente pas dans tous les cas, malgré les améliorations évidentes des conditions de la forêt.

Les changements d'attitudes de la part des forestiers et des habitants des forêts se sont traduits par des améliorations remarquables (Abdurahiman, 2001). Les forestiers ne se considèrent plus comme les seuls responsables de la survie de la forêt. L'assistance technique et organisationnelle aux groupes WAJIB est très appréciée par les habitants des forêts. En outre, les tâches des forestiers locaux ne sont plus la foresterie de plantation, mais la conservation des forêts naturelles qui est plus importante pour des raisons écologiques. Les autorités gouvernementales ont également reconnu le savoir et les capacités indigènes des populations locales en matière de conservation et de gestion des ressources forestières. Étant donné la situation actuelle, la confiance entre les habitants de la forêt et le gouvernement est très prometteuse. Le gouvernement est devenu convaincu de l'engagement des habitants à gérer leur forêt.

Dispositions légales et administratives

Le CABF que chaque groupe WAJIB conclut avec le Service forestier est la disposition juridiquement contraignante mise en place à ce jour. En outre, l'institution gouvernementale qui est mandatée pour homologuer de telles associations est abordée pour reconnaître les groupes WAJIB. Des préparatifs sont

en cours à cet effet. Une telle homologation encourage les dispositions légales des groupes d'utilisateurs, c'est-à-dire qu'ils peuvent ester en justice et être traduits en tribunal. Aussi, il sera bientôt distribué aux membres de WAJIB des permis de passage pour les différencier des commerçants illégaux de produits forestiers.

Le groupe WAJIB a le devoir de réglementer chaque activité des membres et des non-membres. Le Service forestier fait respecter les conditions du contrat par le biais de l'évaluation annuelle de la couverture et du recensement d'habitats humains et il existe des sanctions applicables en cas de non-respect des conditions de l'Accord.

Le fait de se limiter à ces paramètres de base de suivi est logique dans la mesure où il est pratiquement impossible pour le Service forestier de réglementer toute activité.

Institutionnalisation

Le PGFI encourage la formation d'une nouvelle structure au sein de l'ONRDEPA (l'organe régional responsable de la gestion forestière) qui s'occupe de la foresterie participative. Les autorités sont disposées et intéressées à créer une structure séparée pour la GFP, étant donné qu'un tel service au sein de l'ONRDEPA est essentiel au succès et à la durabilité de la GFP, notamment en matière de généralisation de la GFP dans d'autres ZFP.

Les perspectives de la foresterie participative sont énormes dans les ZFP d'Adaba-Dodola et dans d'autres ZFP du pays, étant donné les impacts déjà observés. L'engagement des habitants de la forêt et du gouvernement de poursuivre l'approche est prometteur. Les deux parties ont fait appel à la foresterie participative en dernier recours pour conserver la forêt abritant une population humaine importante et de nombreuses espèces animales. Il est à espérer que la nouvelle structure proposée jouera un rôle important dans la généralisation de WAJIB et l'assistance aux professionnels locaux.

La pérennité de l'approche WAJIB dépend de différents facteurs tels que l'institutionnalisation de la GFP, le cadre juridique des groupes WAJIB et leur engagement qui est déjà au niveau optimal.

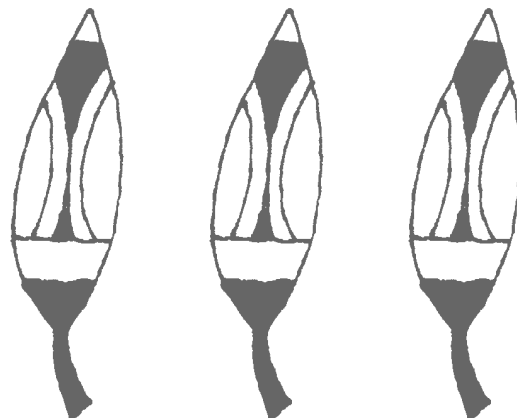
Dans le contexte éthiopien, les six projets de GFP travaillent en étroite coopération pour apporter les changements nécessaires en ce qui concerne l'inclusion de la GFP dans la politique et la législation forestières, y compris l'intégration du programme de formation de la capacité en GFP. A cet égard, l'appui requis des agences externes comprend les

engagements à long terme prévisibles et la patience vis-à-vis d'un long processus. Déjà, certains projets connaissent des contraintes de ressources avant de parachever ce qu'ils ont commencé. C'est pourquoi, cette nouvelle approche doit être appuyée par différentes sources pour réaliser le haut potentiel de la foresterie participative.

Il est utile de noter que la foresterie participative s'accompagne plutôt de plusieurs défis, y compris un processus long et lent, le manque de personnel formé et expérimenté, le besoin d'importants investissements de démarrage en vue d'attirer la confiance des partenaires et de développer l'approche, ainsi que l'allocation inadéquate des ressources pour une couverture plus large.

La foresterie participative au-delà des initiatives locales

La volonté de généraliser l'approche WAJIB est très forte. Elle a été manifestée lorsque le projet a organisé un atelier sur la multiplication de l'approche WAJIB pour les partenaires et les alliés stratégiques en avril 2001. Les participants ont perçu la capacité et le savoir des habitants de la forêt après avoir visité plusieurs blocs forestiers. Il a été relevé que l'action des habitants des forêts a été décisive dans la conservation de la forêt. Toutefois, il existe un retard de transfert de l'approche WAJIB dans d'autres ZFP d'Oromiya. Certains des facteurs contribuant à retarder ce transfert comprennent la dernière création de l'ONRDEPA et les ressources insuffisantes. On espère cependant que l'ONRDEPA allouera des ressources importantes pour la multiplication des GFP dans d'autres zones.



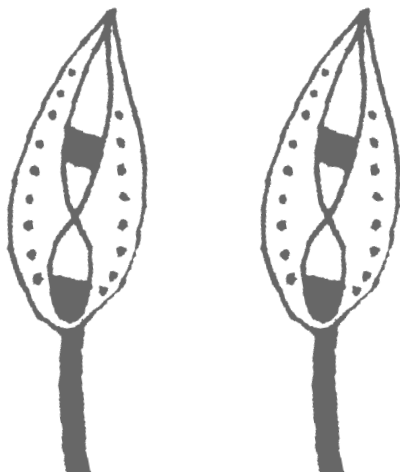
Recommandations pour la promotion de la foresterie participative

Dans le processus de mise en œuvre de l'approche WAJIB, beaucoup de leçons ont été apprises, notamment:

- la communauté a la capacité de conserver la forêt, le savoir et la responsabilité indigènes sont élevés chez les habitants de la forêt;
- le gouvernement est disposé à accepter l'approche de la base au sommet; les rôles des forestiers ne sont plus ceux de la police, mais ceux de conseillers;
- la foresterie participative signifie plus de travail pour les forestiers;
- la médiation des conflits est un volet important pour les experts de la GFP;
- la GFP est indiquée pour susciter la responsabilité en matière des "quasi biens communs";
- l'appui légal est essentiel pour assurer la sécurité de jouissance aux habitants des forêts;
- les questions de bornes entre les ZP requièrent l'implication et l'engagement des différentes institutions gouvernementales.

En priorité, il est nécessaire de reconnaître que la foresterie participative est pleine de défis qui demandent la créativité, l'habileté de développer une vision claire sur comment relever ces défis, le courage et la gestion adaptative.

De telles leçons doivent être adoptées par la politique et la législation des administrations fédérales et régionales. Elles doivent reconnaître le potentiel de la foresterie participative. Les tribunes comme cet atelier doivent s'organiser pour diffuser les leçons apprises dans d'autres pays. Les visites d'échange et les experts pourraient contribuer grandement à la mise à profit de telles leçons.



Les conditions nécessaires pour créer un environnement propice pour la foresterie participative comprennent l'allocation de ressources adéquates, notamment de la part du gouvernement, en accordant suffisamment de temps au processus GFP, la volonté des gouvernements d'apprécier des idées qui viennent de la base et d'avoir confiance en la capacité de la communauté de prendre ses responsabilités en matière de gestion forestière, ainsi que l'engagement de toutes les parties concernées.

Le temps requis pour chaque étape n'est qu'une moyenne, et certaines étapes requièrent des activités différentes. En effet, il arrive que certaines étapes doivent être répétées dans la même localité. Il est inévitable de rencontrer des difficultés qui ralentissent l'avancement.

Références

Abdurahiman Kubsu. 2001. *Mission d'appui: Rapport intérimaire—XI*. PGFI, Dodola, Ethiopie.

Asafw Mariame, Baptist, R. et Tsegaye Tadesse. 2001. Les groupes utilisant la forêt dans les montagnes de Bale, Ethiopie: II. Suivi des conditions forestières. *Journal éthiopien des ressources naturelles*. 3 (1): 99-108.

Baptist, R., Aklilu Amaha et Abdurahiman Kubsu. 2001. Les groupes utilisant la forêt dans les montagnes de Bale, Ethiopie: III. Pâturages versus revenu forestier. *Le journal éthiopien des ressources naturelles*. 3(1): 107-121.

Birhanu Ebsa, Baptist, R. et Zerihun Getu. 1999. Marchés des produits en bois de la forêt naturelle d'Adaba-Dodola, Ethiopie. *Journal éthiopien des ressources naturelles*. 1(2): 235-249.

EFAP. 1994. Programme d'action de la foresterie en Ethiopie. Rapport synoptique. Gouvernement de transition de l'Ethiopie, Ministère du développement des ressources naturelles et de la protection de l'environnement, Addis Abeba, Ethiopie.

Reusing, M. 1998. *Monitoring of forest resources in Ethiopia (Surveillance des ressources forestières en Ethiopie)*. Addis Abeba, Ethiopie.

Trainer, J. 1996. *Inventory results for forest inventory of indigenous forest pilot area (Résultats de l'inventaire forestier des zones pilotes de forêt indigène)*. PGFI (PGFI), Dodola, Ethiopie.

Uncovsky, S. 1998. *Model calculation of minimum forest area per household*. PGFI, Dodola, Ethiopie. (Modèle de calcul de la superficie minimale de forêt par ménage).

Annexe 1

Groupes WAJIB dans les associations paysannes de Barisa et de Danaba (Ethiopie)

ASSOCIATION PAYSANNE	BLOC FORESTIER	MEMBRES		NOMBRE DE PERSONNES À CHARGE	TAILLE DU BLOC FORESTIER (ha)	INDICE INITIAL DE COUVERT FORESTIER	BAIL EN \$EU	CONTRAT CONCLU (mois/ année)
		M	F					
BARISSA								
	1. Sokora	22	8	137	640	48	297,52	juin 2000
	2. Bulchana	16	0	85	413	52,13	186,07	nov. 2000
	3. Sulula	20	7	106	397	76,42	88,10	août 2000
	4. Ali	25	5	165	382	55,16	161,21	août 2000
	5. Mudhi	25	2	129	366	66,62	114,98	août 2000
	6. Gede	23	5	150	489	63,2	169,36	nov. 2000
Total partiel		131	27	772	2687		1017,24	
DANABA								
	1. Anonu-Lobe	19	5	157	294	46,00	149,42	oct. 2001
	2. Artu-Fixe	22	8	97	361	49,76	170,69	nov. 2001
	3. Birbirsa-Guxa	28	2	164	370	40,73	206,40	mai 2001
	4. Bulchana-Hubo	20	10	142	380	38,37	220,41	juillet 2001
	5. Cangity	15	3	67	554	58,38	217,01	juillet 2001
	6. Edo-Sibilo	24	6	190	372	51,05	171,38	mai 2001
	7. Edo-Wite	20	10	102	414	69,43	119,11	juillet 2001
	8. Faraqasaa	24	6	188	377	51,20	173,15	juillet 2001
	9. Lobe-Gutu	26	4	181	363	46,36	183,26	oct. 2001
	10. Shushi-Shifa	21	5	122	313	52,46	140,04	nov. 2001
	11. Tarura	19	6	91	325	49,11	155,66	juillet 2001
Total partiel		238	65	1501	4123		1906,53	
Total général		369	92	2273	6810	*	2923,77	

Annexe 2

Les étapes de la mise en œuvre de WAJIB en Ethiopie

DESCRIPTION	MÉTHODOLOGIE/OUTIL	TEMPS REQUIS
1. Accord sur l'établissement d'une approche WAJIB (association des habitants de la forêt), avec une communauté d'une association paysanne (AP)	Atelier et réunions	Plusieurs sessions de l'atelier
2. Délimitation participative de la forêt	Marcher ensemble le long des limites, avec une carte topographique et un Système mondial de localisation (GPS), intégré dans un Système d'information géographique (SIG)	3 jours
3. Démarcation participative des limites de l'AP	Marcher ensemble le long des limites communes de l'AP, avec un GPS intégré dans un SIG	Dépend du nombre d'AP adjacentes
4. Recensement des habitats	Enquête porte à porte, GPS-SIG	1 à 2 jours par bloc forestier
5. Proposition en vue de la définition des limites des blocs forestiers, par des experts forestiers	Etude de la capacité de charge et de la densité de population	1 semaine
6. Négociation concernant les blocs forestiers proposés, entre les représentants du Département des forêts	Réunions et visites de terrain	Maximum 1 semaine
7. Election des membres fondateurs	Réunion du Département des forêts	1 jour par bloc
8. Ajustement des limites des blocs forestiers	Marcher ensemble le long des limites, GPS-SIG	Maximum 3 jours par bloc forestier
9. Formulation des critères d'admissibilité	Réunion des membres fondateurs	1 jour par bloc
10. Sélection des membres admissibles	Réunion des membres fondateurs	1 jour par bloc
11. Information des membres agréés	Réunion des habitants de la forêt	1 jour par bloc
12. Destruction des concessions familiales en surnombre	Volontairement ou après persuasion de l'administration de l'AP	Maximum 2 mois
13. Evaluation du couvert forestier	Transect	3 évaluateurs pendant une semaine
14. Election des chefs WAJIB	Réunion du Département des forêts	1 jour
15. Conclusion du contrat	Réunion des signataires	1 demi-journée
Temps requis pour toutes les étapes		12-18 mois/AP